



Rapport annuel 2017

TABLE DES MATIÈRES

| Editorial | 1 |
|--|----|
| Stockage des réserves | 2 |
| Valorisation des réserves obligatoires | 10 |
| Financement des réserves obligatoires | 12 |
| Indemnités | 13 |
| Capacités de stockage | 17 |
| Contrôles des réserves obligatoires | 18 |
| Technique | 19 |
| Assurances | 21 |
| Activités diverses | 24 |
| Effectif des membres et structure des importations | 26 |
| Liste des membres | 27 |
| Organisation de l'association | 28 |
| Etats financiers et rapports de l'organe de révision | 30 |
| Statistique des tonnages | 42 |

Photos: Différentes photos provenant des archives de CARBURA à l'occasion des 85 ans de CARBURA (1932–2017)

Couverture: St-Triphon vue aérienne

Ce rapport annuel paraît aussi en langue allemande.

Conception et impression cube media, Zurich

ÉDITORIAL

Programmes de stockage obligatoire

Le programme de stockage obligatoire XVII s'est achevé avec succès mi-2017. Le programme de stockage obligatoire XVIII, valable pour une durée de quatre ans, a commencé le 1er juillet 2017. Le nouveau programme de stockage obligatoire a repris une grande partie des dispositions de l'ancien programme. Les points principaux sont la transformation de capacités de stockage pour le pétrole aviation et le démantèlement des capacités de stockage qui ne sont plus nécessaires pour le stockage obligatoire.

Stockage obligatoire de pétrole aviation

Depuis longtemps, il manque des capacités de stockage pour effectuer les constitutions nécessaires de pétrole aviation. Au cours de l'exercice sous revue, trois projets de transformation ont été entamés, si bien que jusqu'à la fin du programme de stockage XVIII, on disposera de capacités suffisantes pour le stockage de pétrole aviation.

Une augmentation de la contribution au fonds de garantie du pétrole aviation a été introduite au 1er janvier 2018. Elle permettra que le fonds de garantie déficitaire du pétrole aviation dispose de moyens financiers suffisants à moyen terme. D'autres augmentations, qui seront effectives respectivement au 1er janvier des années suivantes, ont déjà été décidées et communiquées aux membres.

Situation d'approvisionnement

Le 12 août 2017, l'un des axes d'approvisionnement principaux de la Suisse a été interrompu durant deux mois et demi suite à une tentative de percement d'un tunnel de la ligne ferroviaire de la vallée du Rhin près de Rastatt, en Allemagne. Cela a provoqué une situation d'approvisionnement très tendue à court terme, notamment pour le pétrole aviation. Par la mise en place de routes de contournement et grâce au grand engagement et à la flexibilité de tous les protagonistes, l'approvisionnement a pu être maintenu. Une libération de réserves obligatoires a ainsi pu être évitée.

Hormis l'incident de Rastatt, l'approvisionnement en produits pétroliers de la Suisse a pu être garanti par les voies habituelles durant toute l'année.

Restitution des moyens du fonds de garantie de l'huile de chauffage

Après de longs et intenses travaux préparatifs, la restitution de moyens du fonds de garantie de l'huile de chauffage a été décidée. A partir du 1er avril 2018, on procédera à un remboursement de CHF 1.50 par 100 litres d'huile de chauffage avec l'approbation de l'Office fédéral. Par une campagne d'information commune de l'Union Pétrolière (UP), de Swissoil et de CARBURA, les importateurs, les marchands et les consommateurs d'huile de chauffage seront tenus au courant de ce remboursement. La présente solution devra garantir un remboursement jusqu'au niveau des consommateurs.

Loi CO₂ et biocarburants

Début décembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision totale de la loi CO₂ pour la période après 2020, à l'intention du Parlement. Selon ce message, il faut compter avec une adjonction obligatoire de biocarburants et, à moyen terme, avec des restrictions supplémentaires pour les chauffages à combustibles fossiles. Avant de tirer des conclusions définitives, il faut toutefois encore attendre les débats au Parlement.

Dr. R. Hartl H. Gerber Président Directeur

STOCKAGE DES RÉSERVES

Programme de stockage obligatoire XVII

Le programme de stockage obligatoire XVII (PLP XVII) s'est terminé fin juin 2017. Sur la base des estimations de ventes du comité, on avait compté dans le PLP XVII avec une réduction des réserves obligatoires de 457'000 m³ au total. La branche a effectué des adaptations très importantes dans le cadre du PLP XVII. Sur tous les produits, un solde de 573'000 m³ a été liquidé.

| | Modifications estimées | Modifications effectives |
|------------------|-------------------------|--------------------------|
| Essence | -153'000 m ³ | -258'000 m ³ |
| Pétrole aviation | 63'000 m ³ | 6′000 m³ |
| Diesel | 131'000 m ³ | 182'000 m ³ |
| Huiles de ch. | -498'000 m ³ | -503'000 m ³ |
| Total | -457′000 m³ | -573′000 m³ |
| | | |

Suite au manque de capacités de stockage pour le pétrole aviation, les constitutions n'étaient pas suffisantes.

Les adaptations des stocks de remplacement du gaz sont également incluses dans les réserves obligatoires d'huile de chauffage.

Durant le PLP XVII, les réserves obligatoires d'huile de chauffage lourde ont été complètement liquidées. Le produit «mazout écologique» a été nouvellement introduit dans le stockage obligatoire.

Dans le cadre du PLP XVII, 176'138 m³ de capacités de stockage ont été démantelés avec indemnisation. Les liquidations de réserves obligatoires ont dépassé, pour solde, le démantèlement de capacités de stockage de 398'000 m³. Cet excédent de liquidations nettes génère des indemnités en faveur du pool de démantèlement pour le PLP XVIII.

Situation en matière de stockage obligatoire à fin 2017 (calculée par rapport aux objectifs au 30 juin 2018)

La baisse des ventes d'essences depuis 2001 s'est pour suivie au cours de l'exercice sous revue (-3.0% par rapport à l'année précédente). Les liquidations de réserves obligatoires et le changement enregistré au niveau de l'écoulement moyen sur trois ans étaient presque équilibrés. Par conséquent, la couverture des besoins en essence est restée de 4.9 mois. Le besoin de liquidation s'élevait encore à 103'000 m³.

La consommation de pétrole aviation a augmenté de 2,5% par rapport à l'année précédente. En raison des capacités de stockage manquantes, il n'y a de nouveau eu aucune constitution de réserves obligatoires de pétrole aviation en 2017. Par conséquent, la couverture des besoins a été ramenée de 2,6 à 2,5 mois. Pour atteindre la couverture de 3 mois des besoins en pétrole aviation, il manquait encore 79'000 m³.

L'écoulement de diesel a augmenté de 1.7%. En raison des constitutions de 65'000 m³ et de la faible augmentation de l'écoulement moyen sur trois ans (15'000 m³), la couverture des besoins a légèrement augmenté, de 4.1 à 4.3 mois. Le manque s'élevait à 56'000 m³.

Les ventes d'huile de chauffage ont augmenté de 11.8% par rapport à l'année précédente. Vu les degrés-jours plus bas de l'année passée, c'est surtout la conséquence de l'augmentation annoncée de la taxe CO₂ de CHF 222.60/m³ à CHF 254.40/m³ pour début 2018. Cette augmentation a incité les consommateurs à remplir leurs citernes en 2017. La couverture des besoins a diminué, soit de 5.5 à 5.0 mois. Les membres ont effectué des liquidations nettes d'environ 111'000 m³ d'huile de chauffage extra-légère. L'excédent s'élevait à 153'000 m³.

La part de l'huile de chauffage écologique par rapport à la consommation totale d'huile de chauffage était de 44.8%. L'huile de chauffage écologique par rapport aux réserves obligatoires totales d'huile de chauffage (y compris stocks de remplacement du gaz) représentait 8.5%.

Couverture des besoins (réserves obligatoires nominales contractuelles)

| 31.12.2017 | 31.12.2016 | But |
|------------|------------------------------|---|
| 4.9 mois | 4.9 mois | 4.5 mois |
| | | |
| 2.5 mois | 2.6 mois | 3.0 mois |
| 4.3 mois | 4.1 mois | 4.5 mois |
| 5.0 mois | 5.5 mois | 4.5 mois |
| | 4.9 mois 2.5 mois 4.3 mois | 4.9 mois 4.9 mois 2.5 mois 2.6 mois 4.3 mois 4.1 mois |

Programme de stockage obligatoire XVIII (PLP XVIII)

Sur la base des estimations de ventes, le comité part du principe que dans le cadre du PLP XVIII, valable du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021, il existe un besoin de liquidations pour l'essence (151'000 m³) et l'huile de chauffage (267'000 m³), et un besoin de constitution pour le pétrole aviation (89'000 m³) et le diesel (101'000 m³).

Le bureau administratif a effectué, en octobre 2017, un sondage auprès des membres de CARBURA quant aux intentions de démantèlement de capacités de stockage. Il fallait remettre les projets jusqu'à fin janvier 2018 au bureau administratif.

Les indemnités de démantèlement maximales seront nouvellement versées par rapport au volume du dépôt pétrolier et non sur la base d'un taux unique maximal par m³; le taux de référence de CHF 25.—/m³ pour un dépôt pétrolier moyen de 100'000 m³ étant resté le même.

Composants biogènes des carburants et stockage obligatoire

La part des composants biogènes de carburants dans l'écoulement de carburants est en constante hausse depuis 2008. Environ 21% des ventes d'essence et 36% des ventes de diesel contiennent des parts biogènes avec une adjonction maximale de respectivement 5% et 7%. La disponibilité de composants biogènes de carburants produits de manière durable – et donc exonérés de taxes – semble actuellement être l'élément limitant.

Le comité a décidé en juin 2016 (éthanol/FAME) et en avril 2017 (HVO) que les composants biogènes des carburants devront être soumis à une obligation de permis

d'importation, de contribution au fonds de garantie et de stockage. Sous certaines conditions (composants dans le même dépôt pétrolier, fabrication du produit fini par simple mélange, principe du minimum), les composants biogènes de carburants pourront être utilisés pour couvrir l'obligation de stockage dès juin 2018.

Au 1^{er} février 2018, l'éthanol, utilisé comme carburant, sera soumis au régime du permis d'importation. Au 1^{er} juin 2018, l'importation de composants biogènes de carburants sera soumise au stockage obligatoire.

Stockage de remplacement du gaz

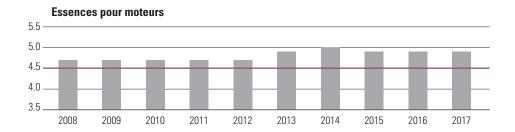
Afin de remplir son obligation de stockage, l'industrie gazière donne mandat aux membres de CARBURA de tenir 4.5 mois de stocks de remplacement pour la consommation interruptible de gaz. En 2016, CARBURA a résilié la convention existante avec l'industrie gazière au 30 juin 2017. Au 1er juillet 2017, une nouvelle convention avec ProvisioGas est entrée en vigueur, qui s'oriente sur la durée du programme de stockage obligatoire respectif et permet de planifier à plus long terme les quantités et les capacités de stockage. En outre, on a fixé une répartition des coûts selon le principe du pollueur-payeur et une indemnisation conforme au marché.

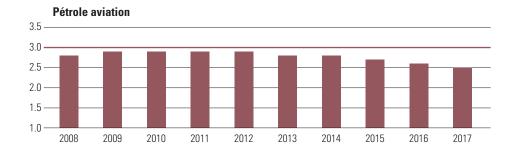
Pour la durée du PLP XVIII, l'industrie gazière a commandé 340'000 m³ de stocks de remplacement du gaz, y compris capacités de stockage (base) et 60'000 m³ de capacités de stockage (complément). Les stocks de remplacement du gaz «complément» peuvent changer annuellement et se sont élevés, à fin 2017, à 50'000 m³ d'huile de chauffage extra-légère.

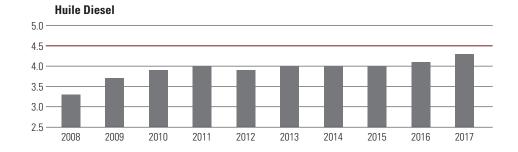
Appréciation des risques

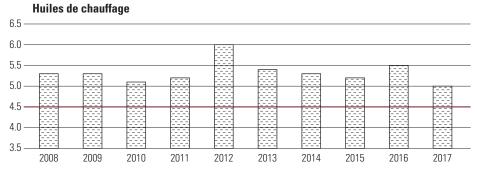
Lors de sa séance du 6 décembre 2017, le comité a discuté de l'appréciation des risques et en a pris connaissance avec approbation.

Situation du stockage obligatoire: couverture globale des besoins au 31.12. (en mois)





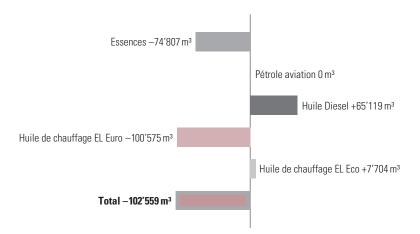




[—] Couverture nominale des besoins selon les instructions du DEFR

Mutations de réserves obligatoires

Le graphique suivant renseigne, par produit, sur les mutations effectuées en 2017.



Transferts

Au cours de l'exercice sous revue, 7'619 transferts de réserves obligatoires ont été approuvés, ce qui signifie une augmentation de 4.7%.



Kloten



Kreuzlingen: réservoirs en construction



Bâle: Motor Oil USOL

Réserves obligatoires auprès de CARBURA Tanklager AG

Au 31 décembre 2017, CARBURA Tanklager AG entreposait 221'150 m³ de produits soumis au stockage obligatoire.

Au cours de l'exercice, les réserves obligatoires d'essence ont diminué de 12'358m³. Ces liquidations sont en rapport avec la transformation des capacités de stockage d'essence en pétrole aviation. En outre, un convertissement de 50'000 m³ de réserves obligatoires d'huile de chauffage en diesel a été effectué.

Les stocks en faveur de l'industrie gazière ont diminué de 4'756 m³. 85 % des réserves obligatoires d'huile de

chauffage de CARBURA Tanklager AG étaient destinés au stockage de remplacement pour l'industrie gazière.

Fin 2017, CARBURA Tanklager AG possédait les capacités de stockage suivantes:

| 165′783 m³ |
|------------|
| 66′500 m³ |
| 140'963 m³ |
| 144'469 m³ |
| 517′715 m³ |
| |

Presque un cinquième de ces capacités est loué à des importateurs.

Contributions au fonds de garantie

Durant l'exercice sous revue, les contributions suivantes ont été perçues (en CHF/m³):

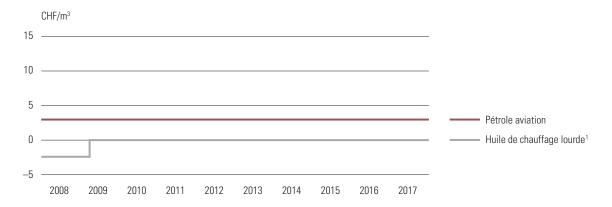
| 1.1.–31.12.2017 | Contribution de stockage obligatoire | Taxe administrative | Total |
|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-------|
| Essences pour moteurs | 3.00 | 0.30 | 3.30 |
| Pétrole aviation* | 3.00 | _ | 3.00 |
| Huile Diesel | 3.00 | 0.30 | 3.30 |
| Huile de chauffage EL | _ | 0.30 | 0.30 |
| Huile de chauffage lourde par t | | 0.37 | 0.37 |

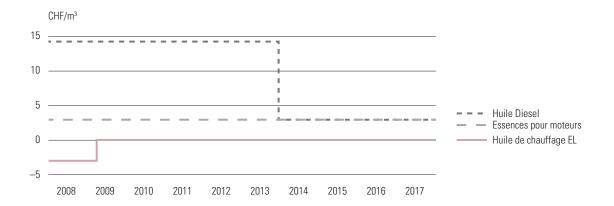
 $^{^{\}star}$ y compris taxe administrative

Evolution des contributions de stockage obligatoire

Le graphique suivant illustre l'évolution des contributions de stockage obligatoire au cours des dix dernières années. Pour le pétrole aviation, on démontre les contributions au fonds de garantie.

Contributions de stockage obligatoire





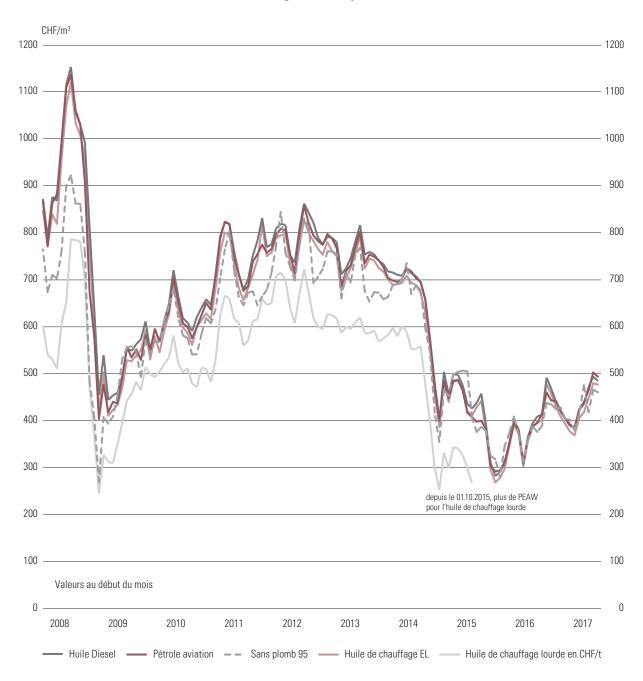
CHF/m³ resp.¹ CHF/t

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

Depuis début 2010, CARBURA calcule quotidiennement les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires et les communique à ses membres, indépendamment de la différence de prix par rapport à la dernière adaptation.

Le graphique suivant donne un aperçu du cours des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires de 2008 à 2017.

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires, depuis 2008 (Base Nord)



VALORISATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Valorisation des réserves obligatoires

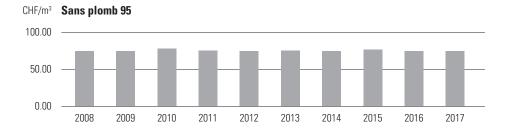
Le tableau suivant illustre la valorisation moyenne de la marchandise au début et à la fin de l'exercice sous revue. A titre de comparaison, les valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires minimales et maximales des réserves obligatoires de l'an 2017 y sont en outre mentionnées. Au 31 décembre 2017, la différence de valorisation entre la valeur de base et la valeur du marché (valeur d'entrée et de sortie des réserves obligatoires) s'est élevée à environ 1.99 mrd de francs (année précédente: 1.88 mrd de francs).

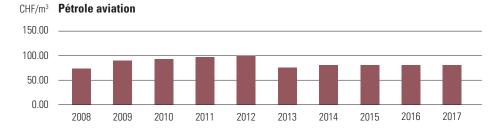
| Produit | Moyenne o | des valeurs de la ma | PEAW 2017 (Nord) | | |
|----------------------------|--------------------|----------------------|------------------|---------|---------|
| | Début 2017 | Modification | Fin 2017 | Minimum | Maximum |
| | CHF/m ³ | CHF/m ³ | CHF/m³ | CHF/m³ | CHF/m³ |
| Sans plomb 95 | 75.06 | _ | 75.06 | 371.00 | 502.00 |
| Pétrole aviation | 81.25 | _ | 81.25 | 367.00 | 519.00 |
| Huile Diesel | 84.57 | 9.82 | 94.39 | 366.00 | 514.00 |
| Huile de chauffage EL Euro | 75.13 | 0.25 | 75.38 | 354.00 | 504.00 |
| Huile de chauffage EL Eco | 74.99 | _ | 74.99 | 362.00 | 505.00 |

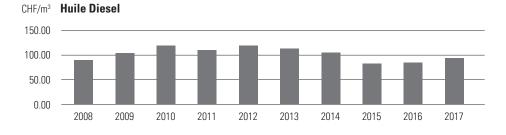
Liste des frais de transport de CARBURA

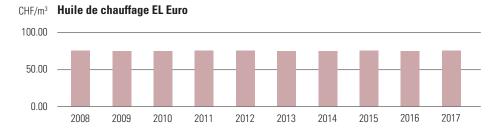
Au cours de l'exercice sous revue, la liste des frais de transport n'a pas été modifiée.

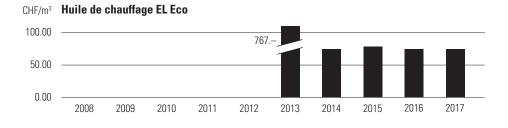
Valorisation des réserves obligatoires par produit

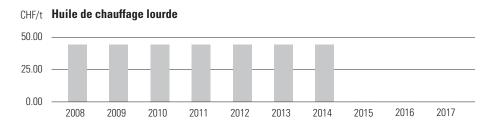












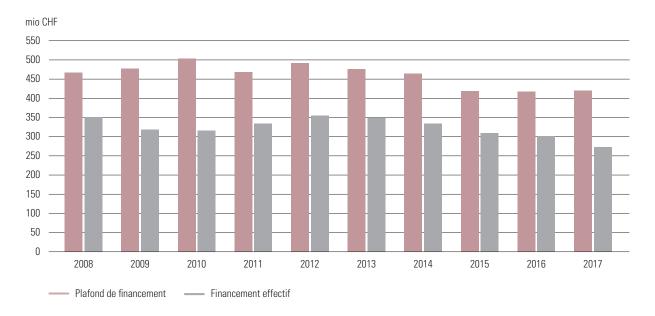
FINANCEMENT DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Fin 2017, le financement des réserves obligatoires se présentait comme suit:

Situation au 31 décembre 2017 (en mio CHF)

| Plafond de financement | 420 |
|---|-------------------|
| Financement effectif | 273 |
| Taux d'utilisation | 65.0% |
| Modification par rapport à l'année précédente en% | -7.2 <i>%</i> |

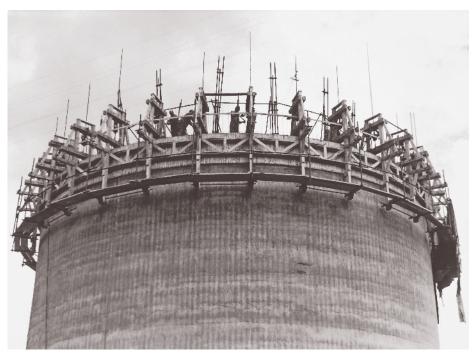
Financement des réserves obligatoires



INDEMNITÉS

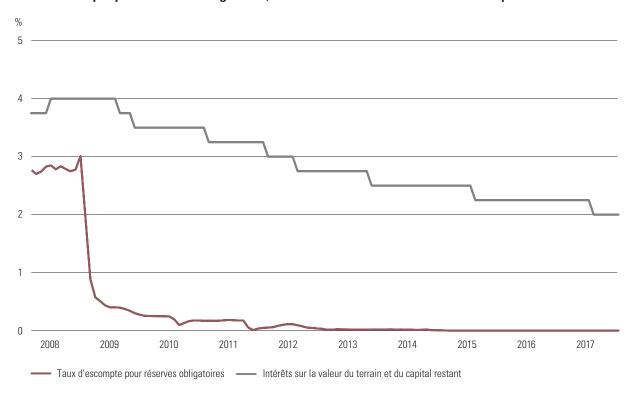
Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2017

Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'escompte pour réserves obligatoires était de 0 %. Les intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant s'élevaient à 2.25 % jusqu'en juin 2017; en juillet 2017, une réduction à 2 % a eu lieu.



Auhafen: réservoir en béton en construction

Taux d'escompte pour réserves obligatoires, intérêts sur la valeur du terrain et du capital restant



Indemnités pour frais d'exploitation et de capital 2017

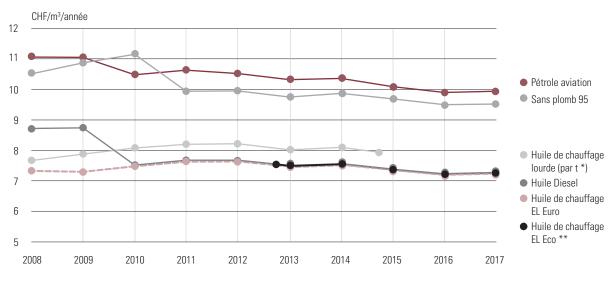
Le tableau suivant renseigne sur les taux d'indemnisation par produit appliqués au cours de l'exercice sous revue.

| 2017 | CHF/m³/année | Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sep | Oct | Nov | Déc |
|-----------|-------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Sans plo | mb 95/EA | 9.54 | 9.56 | 9.56 | 9.52 | 9.56 | 9.52 | 9.47 | 9.47 | 9.51 | 9.54 | 9.52 | 9.58 |
| Sans plo | mb 95/Ro-h | 9.99 | 10.01 | 10.01 | 9.97 | 10.01 | 9.97 | 9.92 | 9.92 | 9.96 | 9.99 | 9.97 | 10.03 |
| Pétrole a | aviation/EA | 10.01 | 10.01 | 10.01 | 9.98 | 10.00 | 9.96 | 9.85 | 9.87 | 9.90 | 9.92 | 9.94 | 10.00 |
| Pétrole a | aviation/Ro-h | 10.46 | 10.46 | 10.46 | 10.43 | 10.45 | 10.41 | 10.30 | 10.32 | 10.35 | 10.37 | 10.39 | 10.45 |
| Huile Die | esel/EA | 7.31 | 7.33 | 7.31 | 7.27 | 7.28 | 7.26 | 7.20 | 7.23 | 7.24 | 7.28 | 7.29 | 7.32 |
| Huile Die | esel/Ro-h | 7.78 | 7.80 | 7.78 | 7.74 | 7.75 | 7.73 | 7.67 | 7.70 | 7.71 | 7.75 | 7.76 | 7.79 |
| Huile de | ch. EL Euro/EA ¹ | 7.29 | 7.31 | 7.29 | 7.26 | 7.27 | 7.24 | 7.18 | 7.21 | 7.22 | 7.26 | 7.26 | 7.31 |
| Huile de | ch. EL Euro/Ro-h ¹ | 7.43 | 7.45 | 7.43 | 7.40 | 7.41 | 7.38 | 7.32 | 7.35 | 7.36 | 7.40 | 7.40 | 7.45 |
| Huile de | ch. EL Eco/EA1 | 7.30 | 7.32 | 7.30 | 7.26 | 7.28 | 7.25 | 7.19 | 7.21 | 7.23 | 7.26 | 7.28 | 7.31 |
| Huile de | ch. EL Eco/Ro-h1 | 7.44 | 7.46 | 7.44 | 7.40 | 7.42 | 7.39 | 7.33 | 7.35 | 7.37 | 7.40 | 7.42 | 7.45 |

¹ à partir du 1^{er} juillet 2017: taux supplémentaire pour la rotation des stocks de remplacement du gaz de CHF 1.75/m³

Indemnités pour frais d'exploitation et de capital (2008-2017)

(Valeurs moyennes annuelles sans les intérêts sur la marchandise et les frais de transport)



^{*} depuis octobre 2015, plus d'huile de chauffage lourde

Les montants suivants ont été versés à titre d'indemnités pour frais d'exploitation et de capital:

| | 2008–2016 | 2017 | Total | Ø par année |
|--|-----------|------|-------|-------------|
| Propriétaires de réserves obligatoires | 440.4 | 40.6 | 481.0 | 48.1 |
| en mio CHF | | | | |

Restitution d'anciennes indemnités

Les liquidations de réserves obligatoires à titre facultatif, dans le cadre des programmes de stockage obligatoire XVII et XVIII, sont soumises à une obligation de restitution. Au cours de l'exercice sous revue, aucune liquidation facultative et, par conséquent, aucune restitution d'indemnités d'adaptation aux fonds de garantie n'a eu lieu.

^{**} nouveau produit à partir du mois d'août 2013

Indemnités individuelles d'investissement

Au 1er janvier 2017, huit demandes des années précédentes étaient en suspens. Au cours de l'exercice sous revue, 117 demandes d'indemnisation ont été présentées. 119 demandes totalisant un montant d'indemnisation de 8.0 mio de francs ont été approuvées. Cinq demandes ont dû être refusées si bien qu'à la fin de l'année, une demande était encore en suspens.

| Demandes | 2008–2016 | 2017 | Total | Ø par année |
|-------------------------------|-----------|------|-------|-------------|
| Nombre de demandes approuvées | 1′121 | 117 | 1′238 | 123.8 |
| en mio CHF | 149.5 | 8.0 | 157.5 | 15.7 |

Au cours de l'exercice sous revue, des frais indemnisables de 6.4 mio de francs ont été décomptés, la quote-part de CARBURA étant de 4.1 mio de francs. Cette quote-part correspond à la situation en matière de capacités de stockage à fin 2017. Ces circonstances et par là aussi les indemnités changent pendant la durée d'amortissement.

| Décomptes | 2008–2016 | 2017 | Total | Ø par année |
|---|-----------|------|-------|-------------|
| Indemnisables en mio CHF | 152.8 | 6.4 | 159.2 | 15.9 |
| Contributions de CARBURA | 2008–2016 | 2017 | Total | Ø par année |
| par catégorie d'investissement | | | | |
| en mio CHF | | | | |
| Total (amortissement pendant 10 ans) | 102.5 | 4.1 | 106.6 | 10.7 |
| Renouvellement/vieillissement | 23.0 | 1.0 | 24.0 | 2.4 |
| 2º Investissements OPair | 12.9 | 0.8 | 13.7 | 1.4 |
| Prévention d'incendie | 12.7 | 0.2 | 12.9 | 1.3 |
| Protection des eaux | 44.5 | 1.3 | 45.8 | 4.6 |
| Accidents majeurs | 0.3 | 0.0 | 0.3 | 0.0 |
| D'autres exigences pour l'environnement | 0.9 | 0.1 | 1.0 | 0.1 |
| sur injonction des autorités | | | | |
| Equipements électriques et de commande | 8.2 | 0.7 | 8.9 | 0.9 |
| Autres | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

Au cours de l'exercice sous revue, 11.5 mio de francs ont été versés par des acomptes mensuels. Ce montant comprend également le paiement d'intérêts pour des indemnités non encore amorties ainsi que des versements uniques.

CAPACITÉS DE STOCKAGE

Les modifications des capacités de stockage résultent d'augmentations ou de réductions des droits d'utilisation des membres de CARBURA. Il s'agit entre autres de réductions de droits d'utilisation en rapport avec le démantèlement de capacités de stockage dans le cadre du PLP XVII ainsi que d'une nouvelle comptabilisation

des capacités d'huile de chauffage lourde comme produits spéciaux.

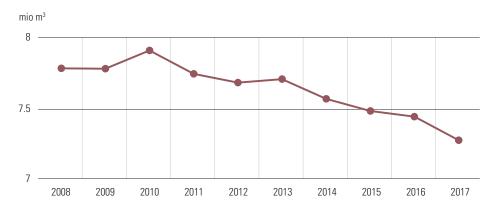
Ainsi, les membres disposaient des capacités de stockage suivantes à fin 2017 (réparties entre les différents cantons):

Etat au 31 décembre

| Cantons | 2017 | 2016 |
|--------------------|-----------|-----------|
| | (m³) | (m³) |
| Zurich | 723′882 | 723'882 |
| Berne | 269'317 | 266'293 |
| Lucerne | 642′557 | 642′577 |
| Schwyz | 38′122 | 38′122 |
| Obwald | 6′103 | 6′103 |
| Fribourg | 235′170 | 235′170 |
| Bâle-Ville | 7′000 | 7′000 |
| Bâle-Campagne | 874'350 | 879′305 |
| Schaffhouse | 21′294 | 21′294 |
| St-Gall | 912′262 | 912′262 |
| Grisons | 85′460 | 85'460 |
| Argovie | 704′910 | 704′910 |
| Thurgovie | 737′790 | 738'090 |
| Tessin | 410′946 | 447′962 |
| Vaud | 551′254 | 560'699 |
| Valais | 426′191 | 447'889 |
| Neuchâtel | 195′910 | 293'069 |
| Genève | 428'613 | 427'489 |
| Volume de stockage | 7′271′131 | 7'437'576 |

Capacités de stockage

(Total de tous les cantons au 31 décembre de chaque année)



CONTRÔLES DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Au cours de l'exercice sous revue, les réviseurs ont procédé aux contrôles suivants:

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|------|------|
| Inventaires des stocks | 190 | 214 |
| Contrôles de la comptabilité | 234 | 264 |
| Contrôles des assurances | 67 | 68 |
| Contrôles de qualité | 46 | 48 |
| Mandats particuliers | 0 | 5 |
| Total | 537 | 599 |

Conformément aux instructions de l'OFAE, les contrôles des réserves obligatoires des membres comprennent aussi bien l'inventaire physique que la vérification des comptabilités des stocks soldées quotidiennement, des polices d'assurances et des systèmes d'assurance de qualité.

Les travaux de contrôle ainsi que des auto-dénonciations ont révélé 13 infractions (année précédente: 15). Deux cas ont été sanctionnés par l'OFAE comme infraction au contrat de stockage obligatoire. Dans neuf cas, il a fallu corriger de petites erreurs, surtout concernant la comptabilité des stocks, qui n'avaient toutefois pas entraîné

de conséquences. Dans deux cas, une vérification approfondie du bureau administratif a démontré qu'il n'y avait pas eu d'infraction au contrat. Un cas de l'an 2016 était encore en suspens au tournant des années 2017/2018.

Les infractions sont dues à des problèmes de communication entre les propriétaires de réserves obligatoires et les entrepôts, des contrôles manquants de la part des propriétaires de réserves obligatoires quant à la comptabilité des stocks tenus dans les dépôts après avoir effectué des mutations des réserves obligatoires ainsi que des problèmes relatifs à la qualité.

TECHNIQUE

Environnement et sécurité

Après que l'Ordonnance révisée sur les accidents majeurs (OPAM) a été mise en vigueur, mi-2015, nous avons pu collaborer, au cours de l'exercice sous revue, au sein du groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) créé pour élaborer une nouvelle version des manuels de l'OPAM. Lors de la mise en œuvre des innovations, on a pris garde à se baser toujours sur les éléments existants. La procédure de consultation et le remaniement de ces manuels ont eu lieu en 2017, si bien que l'entrée en vigueur est attendue pour le 1er semestre 2018.

Vers la fin de l'exercice, l'OFEV a ouvert la procédure de consultation quant à un article 11a légèrement élargi de l'OPAM. Le but est une meilleure coordination lors de constructions de tiers à l'intérieur d'un soi-disant rayon de consultation d'une entreprise soumise à l'OPAM. La modification présentée est un pas dans la bonne direction, mais pas assez contraignant. L'objectif à moyen terme de la part de l'industrie reste la répartition des charges entre l'entreprise soumise à l'OPAM et le maître d'ouvrage d'une nouvelle construction aux environs d'une entreprise soumise à l'OPAM.

L'OFEV a poursuivi, en 2017, les travaux concernant la meilleure coopération de l'aménagement du territoire avec les entreprises soumises à l'OPAM.

Au cours de l'exercice sous revue, le remaniement du chapitre F des directives CARBURA («prévention d'incendie et moyens d'extinction») a été entamé. A cet effet, un groupe de travail composé de trois membres de la Commission technique de CARBURA (TK), deux représentants de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), un représentant de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ainsi que deux représentants du bureau administratif a été créé. Les travaux se poursuivront.

La sensibilisation à la sûreté (security) et à la sécurité du travail (safety) dans les dépôts pétroliers sont de grande importance pour CARBURA. Ces questions sont traitées aussi bien lors de l'examen des demandes d'indemnités d'investissement et des visites sur le site, qu'au sein de la TK.

Protection contre la corrosion

La Société suisse de protection contre la corrosion (SGK) a effectué, en 2017 également, sur mandat de CARBURA, des contrôles dans les dépôts pétroliers utilisés pour le stockage obligatoire et donc assujettis à l'assurance-machines collective. Sur la base de la directive CARBURA révisée, chapitre I, les intervalles de contrôle ont été adaptés au cours de l'exercice sous revue, d'anciennement tous les dix ans, respectivement tous les trois ans pour les installations de stockage avec une protection cathodique contre la corrosion, à cinq ans pour tous les dépôts pétroliers. En 2017 également, on a cherché le contact avec les sociétés de contrôle électrique accréditées, car celles-ci effectueront les contrôles sur les dépôts à partir de 2018, conformément à l'Ordonnance révisée sur les installations à basse tension (OIBT). En tant qu'organe de contrôle, l'ESTI n'effectuera encore que des contrôles ponctuels. Il est important pour nous d'attirer l'attention de ces sociétés accréditées sur la protection contre la corrosion.

Au cours de l'exercice sous revue, la SGK a contrôlé 15 dépôts pétroliers quant aux dangers de corrosion provenant de courants vagabonds et de courants de macro-éléments. Dans le cadre des contrôles, l'effet des installations de protection cathodique contre la corrosion, la séparation galvanique ainsi que la protection contre la foudre auprès des réservoirs ont été contrôlés. En cas de localisation de points faibles (p. ex. des éclateurs défectueux, des revêtements de protection contre la corrosion inefficaces), on a élaboré des recommandations pour la réparation et fixé des échéances pour la réalisation et les contrôles ultérieurs.



Huttwil: exercice des pompiers

ASSURANCES

Assurance-machines

Le nombre des cas de sinistre annoncés en 2017 au bureau administratif a présenté un niveau bas comme l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, onze cas de sinistre ont été réglés. Sur les six cas de sinistre décomptés au total dans le cadre de l'assurance-machines, quatre constituaient un cas d'assurance à proprement parler. Pour deux cas, une délimitation de l'indemnité pour frais d'exploitation et d'entretien et/ou de l'indemnité d'investissement a eu lieu.

La somme décomptée des dommages s'est élevée à 0.29 mio de francs.

La somme globale des dommages pour les cas de sinistre encore en suspens à la fin de l'année est estimée à environ 3.2 mio de francs.

Récapitulation de la situation actuelle des cas de sinistre annoncés

| Total des cas de sinistre | 29 | |
|--|----|----|
| des années précédentes | | 21 |
| présentés en 2017 | | 8 |
| Cas de sinistre décomptés | 6 | |
| des années précédentes | | 2 |
| présentés en 2017 | | 4 |
| Cas de sinistre refusés | 3 | |
| des années précédentes | | 2 |
| présentés en 2017 | | 1 |
| Sans conséquences | 0 | |
| des années précédentes | | 0 |
| présentés en 2017 | | 0 |
| Décomptés par l'indemnité d'investissement | 2 | |
| des années précédentes | | 2 |
| présentés en 2017 | | 0 |
| Cas de sinistre en suspens (au 31.12.2017) | 18 | |
| des années précédentes | | 15 |
| présentés en 2017 | | 3 |
| | | |

Le tableau suivant renseigne sur les différents domaines dans lesquels sont survenus les cas de sinistre:

| Domaine des événements | Année de la déclaration | |
|---|-------------------------|------|
| | 2017 | 2016 |
| Total | 8 | 10 |
| Défectuosités dans la tuyauterie | _ | _ |
| Défectuosités aux réservoirs | 1 | _ |
| Défectuosités aux double fonds | - | 4 |
| Défectuosités aux revêtements de bassins de rétention et aux bacs collecteurs | - | _ |
| Défectuosités aux installations OPair | 1 | _ |
| Défectuosités au système d'extinction | _ | 2 |
| Défectuosités mécaniques/électriques | 5 | 1 |
| Erreurs de manipulation | - | _ |
| Mélange/dissociation | - | 1 |
| Divers | 1 | 2 |

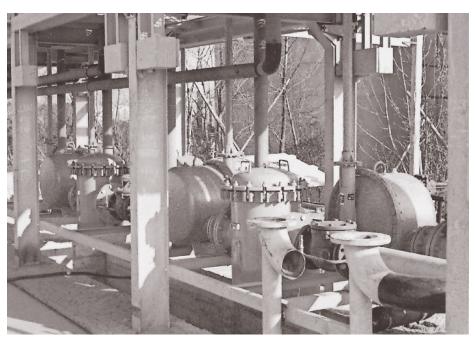
Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice sous revue, aucun nouveau cas à la charge du fonds d'assurance n'a été déclaré.

Le cas qui a été discuté en 2016 au sein de la commission des assurances et du comité, est toujours en suspens.



Kloten



Oberglatt: poste de remplissage des camions

ACTIVITÉS DIVERSES

Collaboration de CARBURA avec l'Agence internationale de l'énergie (AIE)

Le bureau administratif a participé, en mars, juin et septembre 2017, aux réunions du «Standing Group on Emergency Questions» (SEQ), ainsi qu'aux réunions du «Standing Group on the Oil Market» (SOM).

Outre les vérifications individuelles périodiques des pays, les sujets «stockage bilatéral» et «outreach», soit l'intégration des grands pays consommateurs hors de l'AIE lors de la gestion des crises d'approvisionnement, étaient toujours à l'ordre du jour du SEQ. L'Australie, qui ne remplit plus ses obligations de stockage de 90 jours depuis maintenant 5 ans, est intéressée à acquérir des tickets ou des stocks à l'extérieur de son territoire, surtout dans l'espace ASEAN ou APEC, éventuellement aussi en Europe. Dans ce contexte, on a négocié les exigences minimales appliquées pour le stockage bilatéral dans les pays non-membres de l'AIE (p. ex. pour éviter des doubles comptages).

La prise en considération définitive de grands pays consommateurs pour la gestion des crises de la part de l'AIE, surtout en Asie, est un champ d'activité difficile, où les succès se font attendre. Etant donné que les pays membres de l'AIE représentent moins de 50% de la consommation globale de produits pétroliers, ces activités sont d'autant plus importantes. A l'heure actuelle, on travaille avec un cadre de sécurité et de coopération à 5 échelons («oil umbrella»), qui permettra aux pays partenaires une coopération adaptée (et approfondie avec le temps), allant d'une simple manifestation d'intérêt (échelon 0) à la participation aux actions communes de l'AIE (échelon 5).

Lors de la réunion de septembre, des questions méthodiques concernant le calcul de l'obligation de stockage et la prise en considération de stocks ont été discutées; elles concernaient parfois encore des dispositions datant des débuts de l'AIE. Il a été demandé si une égalité de traitement des carburants pour la navigation et l'aviation serait envisageable, et sous quelle forme.

En 2017, le Mexique a rempli toutes les exigences quant à son adhésion en tant que membre de l'AIE. Ce pays, exportateur net, et par conséquent pas contraint au stockage, constituera quand même des réserves obligatoires. Il le fera pour augmenter sa propre sécurité en matière d'approvisionnement d'une part, et pour participer aux actions communes de l'AIE d'autre part.

Le Chili s'efforce également de devenir membre de l'AIE. En mars 2017, un séminaire d'une journée a eu lieu après les réunions du SEQ et du SOM, avec la participation de CARBURA. Différents membres y ont expliqué leur système de stockage.

Au centre des réunions du SOM figuraient entre autres les répercussions, dans l'ensemble subies sans trop de mal, du cyclone Harvey dans le sud des Etats-Unis, ainsi qu'un grand nombre d'aspects particuliers susceptibles d'influencer la consommation future de produits pétroliers et l'évolution du marché pétrolier (p. ex. véhicules électriques, diminution de la production de l'OPEP, huile de schiste aux Etats-Unis, investissements dans la production énergétique, exigences posées aux carburants maritimes). Dans l'ensemble, on aime bien regarder de manière éloquente et fondée dans la boule de cristal pour prévoir l'évolution des marchés pétroliers.

ACOMES

ACOMES signifie Annual Coordinating Meetings of Entity Stockholders. La rencontre vise l'échange d'expériences entre collègues de différents pays et traite des questions pratiques et des problèmes du stockage obligatoire, comme la qualité des produits, la stabilité à long terme et les contrôles de qualité, le financement et l'assurance des réserves obligatoires, les méthodes d'entreposage, les procédures de libération, les questions d'organisation, etc. La majorité des participants d'environ 30 pays provient d'Europe (surtout des pays de l'UE), mais également des Etats-Unis, du Japon et de la Corée du Sud.

La 28° rencontre a eu lieu à Dublin, en septembre 2017, avec un ordre du jour varié. La discussion y a porté entre autres sur les sujets suivants: gestion des risques (fraudes, cyber-risques), assurances (surtout responsabilité environnementale), traitement des pannes de courant dans les dépôts pétroliers, gestion de crise, qualité des produits (bio, soufre) ou des aspects techniques du stockage (prévention d'incendie). Les exposés sur les expériences avec les médias après un dommage consécutif à une fuite dans le Danube ou les problèmes rencontrés avec le rapatriement de marchandises après la faillite d'un entrepositaire à l'étranger étaient assez particuliers, car il s'agissait d'événements rares.

CARBURA a prononcé des exposés ou recherché des informations au sujet de la couverture de responsabilité civile, des pannes de courant, de la nouvelle loi sur l'approvisionnement économique du pays, du remboursement des contributions de stockage obligatoire et des directives de prévention d'incendie.

Approvisionnement économique du pays

En 2017, une discussion approfondie a porté sur les enseignements à tirer d'anciennes pénuries d'approvisionnement, notamment ceux de la libération des réserves obligatoires de l'automne 2015. D'autre part, de nouveaux défis ont été identifiés suite au niveau bas du Rhin en début d'année, ainsi qu'après l'interruption de la ligne ferroviaire de plusieurs semaines survenue à Rastatt en été/automne 2017, qui a surtout affecté l'approvisionnement en pétrole aviation de Zurich.

Réunie à trois reprises, la division des produits pétroliers (DPP) s'est occupée principalement de deux mesures. La «libération de réserves obligatoires dans le cas AIE» entrerait en vigueur si la Suisse participait à une action de solidarité de l'AIE sans être elle-même sous-approvisionnée. La mesure élaborée en 2009 a été remaniée pour mieux laisser jouer les mécanismes du marché.

Il avait été constaté depuis longtemps que, pour pouvoir libérer des réserves obligatoires en cas de besoin, il fallait une mesure plus simple et rapide que celle élaborée au milieu des années 90 sous la désignation de «Libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer». Sous le titre de travail «Acquisitions temporaires de réserves obligatoires», une nouvelle mesure de réglementation a été élaborée, qui s'oriente plus ou moins sur celle de la libération de réserves obligatoires de l'automne 2015.

Le bureau administratif de la DPP a participé à différents travaux, p. ex. la vérification des mesures complémentaires dans le domaine des carburants (concept FlaMa), le remaniement des documents de mise en œuvre de la réglementation sur l'huile de chauffage ou les clarifications concernant l'alimentation de secours des dépôts pétroliers et des stations-service.

Le niveau bas du Rhin et la coupure de la ligne ferroviaire de la vallée du Rhin ont entraîné une appréciation de la situation sur plusieurs semaines, avec consultation des experts du marché de la DPP et d'autres spécialistes. Le délégué à l'approvisionnement économique du pays en a été dûment informé.

En octobre 2017, la DPP a été représentée par quatre participants à la conférence annuelle de l'approvisionnement économique du pays, qui a traité la question des répercussions de la digitalisation sur la sécurité d'approvisionnement de la Suisse.

Le chef de la division a en outre participé aux réunions de la direction du domaine énergie.

EFFECTIF DES MEMBRES ET STRUCTURE DES IMPORTATIONS

Effectif, mutations

Au cours de l'exercice sous revue, une entreprise a cessé d'être membre de CARBURA et a reporté ses réserves obligatoires sur un autre membre.

Quatre membres n'ont rien importé ou ont effectué moins de 3'000 m³ d'importations.

Ces entreprises doivent importer les quantités manquantes en 2018 en plus. Dans le groupe sans importations (suffisantes) se trouve également CARBURA Tanklager AG (propriétaire de réserves obligatoires en commun), qui n'a pas d'obligation d'importation.

A fin 2017, l'effectif total des membres s'élevait à 55 entreprises.

Activité des membres en matière d'importation

| Nombre de | e membres | Importations annuelles en m ³ | Participation aux | importations en % |
|-----------|-----------|--|-------------------|-------------------|
| 2017 | 2016 | | 2017 | 2016 |
| 5 | 5 | 0- 2'999 | 0.03 | 0.04 |
| 4 | 5 | 3′000- 5′000 | 0.12 | 0.16 |
| 2 | 4 | 5′001- 10′000 | 0.10 | 0.23 |
| 18 | 16 | 10′001- 50′000 | 4.02 | 3.31 |
| 4 | 5 | 50'001- 100'000 | 2.66 | 3.11 |
| 16 | 13 | 100'001- 500'000 | 36.19 | 24.14 |
| 6 | 9 | 500'001 et plus | 56.88 | 69.01 |
| | -1* | | | |
| 55 | 56 | | 100.00 | 100.00 |

^{*}sans l'entreprise sortante avec des importations

Importations des non-membres

Avec les permis généraux d'importation B¹, un total de 95'926 m³ de produits soumis au stockage obligatoire et de produits spéciaux a été importé en 2017 (année précédente: 60'395 m³).

¹ Permis généraux d'importation B pour l'importation de carburants et combustibles liquides de plus de 20 kg jusqu'à 3'000 m³ par année.

Avec les permis généraux d'importation C², un total de 22'646 m³ de produits spéciaux a été importé (année précédente: 29'261 m³).

² Permis généraux d'importation C pour l'importation de produits spéciaux (non soumis à l'obligation de stockage) de plus de 20 kg. Les quantités ne doivent être utilisées ou vendues, que ce soit mélangées ou non mélangées, ni comme carburant ni comme combustible.

LISTE DES MEMBRES

55 membres au 31 décembre 2017

| AGROLA AG, Winterthour |
|--|
| AIR TOTAL (SUISSE) SA, Vernier |
| BENOIL SA, Mendrisio |
| BP EUROPA SE, HAMBURG, ZWEIGNIEDERLASSUNG BP |
| (SWITZERLAND) ZUG, Zoug |
| BÜRGI AG, Winterthour |
| CARBURA TANKLAGER AG, Elgg |
| CELSA-CHARMETTES S.A., Romont FR |
| CICA SA, Bâle |
| CITY CARBUROIL SA, Monteceneri |
| CITY TRADE & INVESTMENT SA, Genève |
| CM CAPSA-OIL SA, Romont FR |
| COMBUSTIA SA, Sion |
| CONRAD-STORZ AG, St-Moritz |
| COOP MINERALOEL AG, Allschwil |
| DILLIER-WYRSCH AG, Sarnen |
| DUC FRERES S.A., Valbroye |
| ECSA ENERGY SA, Balerna |
| ENI SUISSE S.A., Lausanne |
| FÖRY BARMETTLER AG, Küssnacht SZ |
| GIOIA COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira |
| GLAROIL AG, Oberbipp |
| GRISARD AG, Bâle |
| JOSEF GUT AG, Stans |
| GVS LANDI AG, Schaffhouse |
| HALTER AG WIL, Wil SG |
| GEBRÜDER HARI AG, Adelboden |
| ERNST HÜRLIMANN AG, Wädenswil |
| KÜBLER HEIZÖL AG, Winterthour |
| LANG ENERGIE AG, Kreuzlingen |
| LV-ST.GALLEN, Coopérative, St-Gall |
| A.H. MEYER & CIE AG, Zurich |
| FRITZ MEYER AG, Bâle |
| MIGROL AG, Zurich |
| MINERALÖL METZGER AG, Buchs SG |
| OBERWALLISER KOHLEN- & TRANSPORTKONTOR, |
| LEONARDO PACOZZI AG, Brigue-Glis |
| OEL-POOL AG, Suhr |
| OSTERWALDER ST. GALLEN AG, St-Gall |
| OSTERWALDER ZÜRICH AG, Zurich |
| PEDRAZZINI SA, Muralto |
| PINA PETROLI SA, Grancia |
| RIGHETTI COMBUSTIBILI SA, Mezzovico-Vira |
| |

| RIKLIN AG, St-Gall |
|--|
| RUFER AG, Gossau SG |
| SCHÄTZLE AG, Lucerne |
| SHELL (SWITZERLAND) AG, Baar |
| SIMOND S.A., Bussigny-près-Lausanne |
| SOCAR ENERGY SWITZERLAND GMBH, Zurich |
| SUTER, JOERIN AG, Arlesheim |
| SWISS INTERNATIONAL AIR LINES AG, Bâle |
| TAMOIL S.A., Collombey-Muraz |
| TANNER OEL AG, Frauenfeld |
| VARO ENERGY MARKETING AG, Cham |
| VITOL AVIATION SWITZERLAND AG, Zoug |
| VOEGTLIN – MEYER AG, Windisch |
| EDUARD WALDBURGER AG, St-Gall |
| |

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

(état au 31 décembre 2017)

Président

Dr. Rolf Hartl

Comité

Yves Bamert, SOCAR
Rocco Cattaneo, CITY CARBUROIL
Thomas Dubler, SHELL
Daniel Furrer, MIGROL
Jürg Hornisberger, TAMOIL
Heinz Kübler, KÜBLER
Barbara Mühlemann, VARO
Dr. Daniel Weber, BP
Silvan Weiss, A.H. MEYER

Commission du comité

Yves Bamert, SOCAR Jürg Hornisberger, TAMOIL Barbara Mühlemann, VARO Dr. Daniel Weber, BP Silvan Weiss, A.H. MEYER

Commission pour la fixation des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires

Daniel Babic, BP
Urs Bachmann, A.H. MEYER
Oliver Bättig, OSTERWALDER ST. GALLEN
Daniel Furrer, MIGROL
Francesco Marchese, TAMOIL
Barbara Mühlemann, VARO

Commission des assurances

Marc Gerster, ENI Roger Koller, VARO Urs Schmidli, SCHÄTZLE Andreas Studer, A.H. MEYER Stephan Villiger, CICA

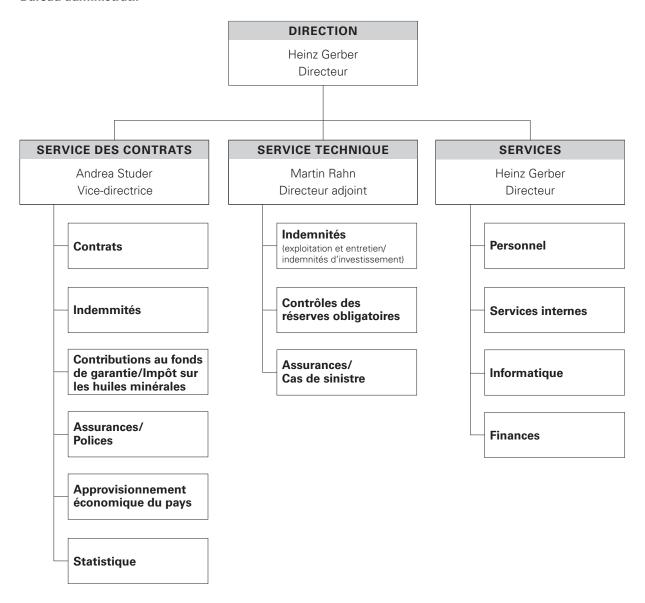
Commission technique

Melchior Blatter, OSTERWALDER ST. GALLEN
Peter Buck, TAMOIL
Mauro Forni, BP
Stefan Illi, armasuisse Immobilier
Titus Kamermans, VARO
Renato Patelli, ENI
Ueli Roschi, SOCAR
Nevio Zampieri, AGROLA

Commission en placements

Rudolf Häsler, SOCAR Heinz Kübler, KÜBLER

Bureau administratif



Collaborateurs du bureau administratif

| | 2017 | 2016 |
|--|------|------|
| Collaborateurs à plein temps (sans apprenti/e [1]) | 14 | 13 |
| Collaborateurs à temps partiel | 6 | 7 |
| Total Personnel | 20 | 20 |

ÉTATS FINANCIERS

CARBURA / États financiers du stockage obligatoire

Bilan au 31 décembre 2017 (avec comparaison au 31 décembre 2016)

| Actifs (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|---|-------|-------|
| Liquidités | 65.6 | 96.1 |
| Placements à court terme | 82.8 | 42.9 |
| Créances | 5.8 | 5.0 |
| Titres | 334.6 | 315.2 |
| Caution DGD | 32.5 | 32.5 |
| Mobilier | 0.1 | 0.1 |
| Immobiliers extension des bureaux | 0.4 | 0.5 |
| Actifs de régularisation | 3.0 | 2.4 |
| Total Actifs | 525.0 | 494.8 |
| Passifs (en mio CHF) | | |
| Créanciers | 15.2 | 15.5 |
| Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire | 508.7 | 478.3 |
| Passifs de régularisation | 1.1 | 1.0 |
| Total Passifs | 525.0 | 494.8 |
| Justificatif des provisions (en mio CHF) | | |
| État au 1er janvier | 478.3 | 490.8 |
| Attribution Excédent de charges (–) / de produits (+) | 30.3 | -12.5 |
| État au 31 décembre | 508.7 | 478.3 |

Soldes des fonds par produit à titre d'information

| | Essence | Pétrole aviation* | Diesel | Huile de chauffage* | Total |
|---------------------|---------|-------------------|--------|---------------------|-------|
| Solde au 1.1.2017 | 69.1 | 0.3 | 12.6 | 396.2 | 478.3 |
| Variation en 2017 | 16.8 | 0.5 | -11.4 | 24.4 | 30.3 |
| Solde au 31.12.2017 | 85.9 | 0.9 | 1.3 | 420.6 | 508.7 |

^{*} Les soldes du pétrole aviation et de l'huile de chauffage contiennent un prêt de CHF 25 mio en faveur du pétrole aviation et à la charge de l'huile de chauffage.

CARBURA / États financiers du stockage obligatoire

Compte administratif et d'exploitation pour l'année 2017 (avec comparaison de 2016)

| Produits (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|--|---------------|------|
| Produits/charges sur la fortune nets | 12.6 | 9.5 |
| Contributions de stockage obligatoire et taxes administratives | 28.6 | 29.0 |
| Prélèvement de différences d'évaluation | 55.5 | 41.4 |
| Restitution d'anciennes indemnités | 0.0 | 0.0 |
| Contribution aux frais par l'industrie gazière | 3.9 | 3.5 |
| Total Produits | 100.6 | 83.4 |
| Charges (en mio CHF) | | |
| Frais administratifs | 3.9 | 4.0 |
| Indemnités pour frais de stockage obligatoire | 52.0 | 53.0 |
| Indemnités pour le démantèlement | 2.7 | 0.0 |
| Autres frais de stockage obligatoire | 0.8 | 0.9 |
| Dévalorisations des réserves obligatoires | 10.9 | 38.0 |
| | _ | 38.0 |
| Total Charges | 70.2 | 95.9 |

CARBURA / États financiers de l'association (au sens strict)

Bilan au 31 décembre 2017 (avec comparaison au 31 décembre 2016)

| Actifs (en 1'000 CHF) | 2017 | 2016 |
|---|---------|---------|
| Créance états financiers du stockage obligatoire | 1′227.0 | 1′218.6 |
| Titres | 100.0 | 100.0 |
| Actifs de régularisation | 0.5 | 0.0 |
| Participation: CARBURA Tanklager AG | 1′000.0 | 1′000.0 |
| Total Actifs | 2′327.4 | 2′318.6 |
| Passifs (en 1'000 CHF) | | |
| Fonds propres | 2′327.4 | 2′318.6 |
| Total Passifs | 2′327.4 | 2′318.6 |
| Tableau de variation du capital propre (en 1'000 CHF) | | _ |
| État au 1er janvier | 2′318.6 | 2′260.0 |
| Attribution Excédent de produits | 8.9 | 58.5 |
| État au 31 décembre | 2′327.4 | 2′318.6 |

Compte de profits et pertes pour l'année 2017 (avec comparaison de 2016)

| Produits (en 1'000 CHF) | | |
|--------------------------|------|------|
| Contribution des membres | 12.6 | 12.8 |
| Produits sur la fortune | 50.1 | 58.6 |
| Total Produits | 62.8 | 71.5 |
| Charges (en 1'000 CHF) | | |
| Frais | 53.9 | 12.9 |
| | | |
| Total Charges | 53.9 | 12.9 |

CARBURA / États financiers

Bilan au 31 décembre 2017

| Actifs (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|---|---------------|----------------------|
| Liquidités | 65.62 | 96.07 |
| Placements à court terme | 82.85 | 42.92 |
| Créances résultant de prestations | | |
| de services*) | 5.27 | 4.44 |
| Autres créances à court terme | 1.78 | 1.82 |
| Actifs de régularisation | 2.97 | 2.42 |
| Total Actifs circulants | 158.49 | 147.66 |
| Immobilisations financières | | |
| -Titres | 334.75 | 315.29 |
| - Caution DGD | | |
| - Caution DGD | 32.50 | 32.50 |
| Participations | 1.00 | 1.00 |
| Immobilisations corporelles | | |
| - Mobilier | 0.13 | 0.11 |
| - Immobiliers extension des bureaux | 0.44 | 0.53 |
| Total Actifs immobilisés | 368.82 | 349.42 |
| Total Actifs | 527.31 | 497.09 |
| Passife (as prio CUE) | | |
| Passifs (en mio CHF) | 15.10 | 15.40 |
| Dettes résultant de prestations de services | 15.19 | 15.46 |
| Passifs de régularisation | 1.13 16.32 | 1.00 16.45 |
| Capitaux étrangers à court terme | 10.32 | 10.45 |
| Provisions pour engagements découlant | | 470.00 |
| du stockage obligatoire | 508.66 | 478.32 |
| Capitaux étrangers à long terme | 508.66 | 478.32 |
| Total capitaux étrangers | 524.98 | 494.77 |
| Réserves libres (bénéfice du bilan) | | |
| - Report | 2.32 | 2.26 |
| - Bénéfice de l'exercice | 0.01 | 0.06 |
| Total Fonds propres | 2.33 | 2.32 |
| T. (10. " | | 46-5- |
| Total Passifs | 527.31 | 497.09 |

^{*)} Cette position contient le compte de l'association avec CHF 1.23 mio

Compte administratif et d'exploitation 2017

| Produits (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|--|--------|--------|
| Produits d'exploitation | | |
| - Contributions de stockage obligatoire | 00.57 | 00.04 |
| et taxes administratives | 28.57 | 29.04 |
| - Prélèvement de différences d'évaluation | 55.51 | 41.39 |
| - Contributions des membres | 0.01 | 0.01 |
| Autres produits d'exploitation | | |
| - Restitution d'anciennes indemnités | 0.00 | 0.01 |
| - Contribution aux frais par l'industrie gazière | 3.88 | 3.45 |
| Produit d'exploitation | 87.98 | 73.91 |
| Indemnités versées | | |
| - Dévalorisations des réserves obligatoires | -10.88 | -38.04 |
| - Indemnités pour frais de stockage obligatoire | -52.02 | -53.03 |
| - Indemnités pour le démantèlement | -2.72 | 0.00 |
| Charges de personnel | -2.90 | -3.01 |
| Autres charges d'exploitation | -1.78 | -1.85 |
| Attribution provision du stockage obligatoire | -30.35 | 12.53 |
| Résultat d'exploitation | -12.66 | -9.49 |
| Produits financiers | 12.67 | 9.55 |
| Bénéfice de l'exercice | 0.01 | 0.06 |
| | | |

CARBURA / États financiers

Tableau des flux de trésorerie de CARBURA

Activité d'exploitation

| (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|---|-------|--------|
| Bénéfice de l'exercice | 0.01 | 0.06 |
| + Amortissements | 0.15 | 0.14 |
| +/- Variation Créances résultant de prestations de services | -0.83 | -0.21 |
| +/- Variation Autres créances à court terme | 0.04 | 0.18 |
| +/- Variation Actifs de régularisation | -0.55 | 0.33 |
| +/- Variation Créanciers | -0.27 | -6.60 |
| +/- Variation Passifs de régularisation | 0.14 | 0.03 |
| +/- Variation Provisions | 30.35 | -12.52 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | 29.02 | -18.60 |

Activité d'investissement

| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | -59.47 | -70.49 |
|---|--------|--------|
| +/- Modification immobilisations financières à court terme (dépôts à terme) | -39.93 | 25.07 |
| - Investissement titres | -19.46 | -92.36 |
| - Achat Immobilisations corporelles meubles | -0.08 | 0.00 |
| - Caution DGD | 0.00 | -3.20 |

Activité de financement

| Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement | 0.00 | 0.00 |
|---|--------|--------|
| Modification des liquidités | -30.45 | -89.09 |
| Preuve: | | |
| État liquidités au 1er janvier | 96.07 | 185.16 |
| État liquidités au 31 décembre | 65.62 | 96.07 |
| Modification des liquidités | -30.45 | -89.09 |

CARBURA / États financiers

Annexe

Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

Les états financiers du stockage obligatoire et de l'association sont présentés séparément. En outre, nous avons consolidé les comptes et donné des explications au niveau de ce degré de consolidation.

La valorisation des **titres** est effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne les provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire, il s'agit entre autres de provisions servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance.

Commentaires sur le bilan

Les créances vis-à-vis des membres sont présentées par membre de manière nette. Elles contiennent surtout des contributions des membres au fonds de garantie (importations du mois de novembre) et des contributions encaissées pour la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ pour le décompte de décembre (période fiscale octobre 2017) ainsi que des différences d'évaluation provenant de liquidations de réserves obligatoires et des avoirs de l'impôt anticipé.

S'agissant des immobilisations financières à long terme, la caution auprès de la Direction générale des douanes y est également déclarée. Il s'agit d'un avoir à vue sur un compte de la DGD.

Concernant les **participations**, il s'agit de la participation de 100% de l'association à CARBURA Tanklager AG avec siège à Elgq.

Outre les factures courantes, les comptes créanciers contiennent le paiement pour les contributions de dé-

cembre (période fiscale octobre 2017) à la Fondation pour la protection du climat et la compensation de $\rm CO_2$ d'environ 9.4 mio de francs. Le décompte TVA de 0.4 mio de francs, les 2.6 mio de francs des membres ainsi que les 0.5 mio de francs des participations en font également partie.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'an 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Jusqu'à fin 2017, nous avons reçu deux acomptes d'un montant total de 0.18 mio de francs.

Commentaires sur le compte de profits et pertes

Les prélèvements de différences d'évaluation au cours de l'exercice sous revue ont été nettement supérieurs à l'année précédente suite à un volume plus élevé de liquidations.

Au cours de l'exercice sous revue, l'excédent de produits attribué à la provision pour le stockage obligatoire a été de 30.3 mio de francs. Il s'agit principalement de prélèvements de différences d'évaluation plus élevés, de produits sur la fortune plus importants et de dévalorisations des réserves obligatoires plus basses.

Evénements importants après clôture des comptes

Aucun nouvel événement important, qui aurait exigé une modification de la présentation des comptes annuels, n'est apparu après clôture de la vérification des comptes annuels.

Effectif du personnel

Le bureau administratif de CARBURA emploie moins de 50 employés.

Honoraires à l'organe de révision

CARBURA a versé, en 2017, des honoraires de 33'343 francs à l'organe de révision pour la vérification des comptes annuels 2016 et 2017. En 2017, on n'a pas eu recours à d'autres services de consultation de l'organe de révision.

CARBURA / États financiers

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 33 à 35) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif

à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 11 avril 2018

KPMG SA

Michael Herzog Christian Böhi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe:

 Comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe

CARBURA et TLG

Bilan au 31 décembre 2017

Actifs (en mio CHF) 2016 2017 Liquidités 68.98 102.79 Placements à court terme 82.85 42.92 4.44 Créances résultant de prestations de services 5.30 Autres créances à court terme 5.65 3.66 Stocks 34.84 19.28 2.74 Actifs de régularisation 3.33 **Total Actifs circulants** 200.94 175.83 Immobilisations financières -Titres 334.75 315.29 - Caution DGD 32.50 32.50 Participations 0.00 0.00 Immobilisations corporelles 0.25 0.23 - Immobiliers extension des bureaux 2.95 3.94 Total Actifs immobilisés 371.43 350.97 **Total Actifs** 572.37 526.80 Passifs (en mio CHF) Dettes résultant de prestations de services 15.14 15.32 Dettes à court terme rémunérées 28.00 13.00 Autres dettes à court terme 0.53 0.74 Passifs de régularisation 1.26 1.15 Capitaux étrangers à court terme 44.93 30.21 Provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire 523.04 492.59 Capitaux étrangers à long terme 523.04 492.59 Total capitaux étrangers 567.97 522.80 Réserves libres (bénéfice du bilan) Capital-actions 0.00 0.00 Réserves légales issues du bénéfice 0.13 0.10 0.55 Réserves libres 0.95 - Report 2.93 2.80 - Bénéfice de l'exercice 0.41 0.56 **Total Fonds propres** 4.00 4.41 **Total Passifs** 572.37 526.80

Compte administratif et d'exploitation 2017

| Produits (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|--|--------|--------|
| Produits d'exploitation | | |
| - Contributions de stockage obligatoire | 28.66 | 28.97 |
| et taxes administratives | | 20.97 |
| - Prélèvement de différences d'évaluation | 35.42 | 36.73 |
| - Contributions des membres | 0.01 | 0.01 |
| Produits nets des ventes de biens et des prestations de services | 1.25 | 1.32 |
| Modification de la valorisation des réserves obligatoires | 22.00 | 0.00 |
| Autres produits d'exploitation | | |
| - Restitution d'anciennes indemnités | 0.00 | 0.01 |
| – Contribution aux frais par l'industrie gazière | 3.88 | 3.45 |
| Charges de matériel, de marchandises et de prestations | 0.00 | 3.51 |
| - Autres produits | 0.40 | 0.40 |
| Produit d'exploitation | 91.63 | 74.42 |
| Indemnités versées | | |
| - Dévalorisations des réserves obligatoires | -10.88 | -38.04 |
| - Indemnités pour frais de stockage obligatoire | -49.34 | -50.83 |
| - Indemnités pour le démantèlement | -2.72 | 0.00 |
| Charges de matériel, de marchandises et de prestations | -3.14 | 0.00 |
| Charges de personnel | -3.72 | -3.78 |
| Autres charges d'exploitation | -4.47 | -2.64 |
| Attribution provision du stockage obligatoire | -30.35 | 12.53 |
| Résultat d'exploitation | -13.00 | -8.34 |
| Produits financiers | 12.62 | 9.50 |
| Charges financières | -0.01 | -0.01 |
| Produits hors exploitation | 0.01 | 0.01 |
| Charges hors exploitation | -0.01 | 0.00 |
| Produits extraordinaires | 3.30 | 1.40 |
| Charges extraordinaires | -2.41 | -1.86 |
| Impôts | -0.11 | -0.15 |
| Bénéfice de l'exercice | 0.41 | 0.56 |

Tableau des flux de trésorerie CARBURA et TLG

Activité d'exploitation

| (en mio CHF) | 2017 | 2016 |
|---|--------|--------|
| Bénéfice de l'exercice | 0.41 | 0.56 |
| + Amortissements | -0.92 | 0.14 |
| +/- Variation Créances résultant de prestations de services | -0.86 | -0.11 |
| +/- Variation Autres créances à court terme | -1.99 | 1.34 |
| +/- Variation Stocks | -15.57 | 1.16 |
| +/- Variation Actifs de régularisation | -0.59 | 0.08 |
| +/- Variation Créanciers | -0.17 | -6.82 |
| +/- Variation Dettes à court terme rémunérées | 15.00 | 0.00 |
| +/- Variations Autres dettes | -0.22 | -0.17 |
| +/- Variation Passifs de régularisation | 0.11 | 0.08 |
| +/- Variation Provisions | 30.45 | -13.02 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation | 25.65 | -16.77 |

Activité d'investissement

| - Caution DGD | 0.00 | -3.20 |
|---|--------|--------|
| - Achat Immobilisations corporelles meubles | -0.08 | 0.00 |
| - Investissement titres | -19.46 | -92.37 |
| +/- Modification immobilisations financières à court terme (dépôts à terme) | -39.93 | 25.07 |
| Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement | -59.47 | -70.50 |

Activité de financement

| Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement | 0.00 | 0.00 | | |
|---|--------|--------|--|--|
| Modification des liquidités | -33.81 | -87.26 | | |
| Preuve: | | | | |
| État liquidités au 1er janvier | 102.79 | 190.04 | | |
| État liquidités au 31 décembre | 68.98 | 102.79 | | |
| Modification des liquidités | -33.81 | -87.26 | | |

Annexe

Principes de la présentation des comptes

Les présents comptes annuels correspondent aux exigences du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations).

La consolidation comprend CARBURA avec les états financiers du stockage obligatoire et de l'association (au sens strict) et CARBURA Tanklager AG. CARBURA Tanklager AG est à 100% la filiale de l'assocation CARBURA (au sens strict).

La consolidation est effectuée selon le principe de la consolidation intégrale, ce qui signifie que les actifs et les passifs, ainsi que les charges et les produits de la filiale à consolider, sont repris à 100%. A cet effet, la valeur comptable du bilan de la participation de la filiale incorporée dans les comptes consolidés est compensée avec les fonds propres de celle-ci. En outre, les charges et les produits internes au groupe sont compensés entre eux.

La valorisation des **titres de CARBURA** est effectuée à la valeur du marché.

En ce qui concerne les provisions pour engagements découlant du stockage obligatoire, il s'agit entre autres de provisions de CARBURA servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires et pour le fonds d'assurance. CARBURA Tanklager AG utilise les provisions pour couvrir les frais d'un futur échange de qualité des produits et pour l'entretien à long terme des dépôts.

Commentaires sur le bilan consolidé

Les créances vis-à-vis des membres sont présentées par membre de manière nette. Elles contiennent surtout des contributions des membres au fonds de garantie (importations du mois de novembre) et des contributions encaissées pour la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ pour le décompte de décembre (période fiscale octobre 2017) ainsi que des différences d'évaluation provenant de liquidations de réserves obligatoires et des avoirs de l'impôt anticipé.

Les **stocks** sont exclusivement attribués à CARBURA Tanklager AG et sont composés de 34.5 mio de francs de réserves obligatoires et de 0.3 mio de francs de stocks de manœuvre.

Les dettes à court terme rémunérées représentent les prêts par billets à ordre pour réserves obligatoires de CARBURA Tanklager AG servant à financer ses réserves obligatoires.

S'agissant des immobilisations financières à long terme, la caution de CARBURA auprès de la Direction générale des douanes y est également déclarée. Il s'agit d'un avoir à vue sur un compte de la DGD.

Concernant les **participations**, il s'agit de la participation de 100% de l'association à CARBURA Tanklager AG avec siège à Elgg.

Outre les factures courantes, les comptes **créanciers** contiennent le paiement pour les contributions de décembre (période fiscale octobre 2017) à la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ d'environ 9.4 mio de francs. Le décompte TVA de 0.4 mio de francs et les 2.6 mio de francs des membres en font également partie.

La procédure du sursis concordataire accordé par le tribunal à un ancien membre de CARBURA au cours de l'année 2012 n'était pas encore terminée à la fin de l'exercice sous revue. Jusqu'à fin 2017, nous avons reçu deux acomptes d'un montant total de 0.18 mio de francs.

Commentaires sur le compte de profits et pertes consolidé

Les prélèvements de différences d'évaluation au cours de l'exercice sous revue ont été très nettement supérieurs à l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, l'excédent de charges attribué à la provision pour le stockage obligatoire a été de 30.3 mio de francs. Il s'agit principalement de prélèvements de différences d'évaluation plus bas et de dévalorisations des réserves obligatoires plus élevées.

Evénements importants après clôture des comptes

Aucun nouvel événement important, qui aurait exigé une modification de la présentation des comptes annuels, n'est apparu après clôture de la vérification des comptes annuels.

Effectif du personnel

Le bureau administratif de CARBURA et CARBURA Tanklager AG emploient moins de 50 employés.

Honoraires à l'organe de révision

CARBURA et CARBURA Tanklager AG ont versé, en 2017, des honoraires de 39'743 francs aux organes de révision pour la vérification des comptes annuels 2016 et 2017. En 2017, on n'a pas eu recours à d'autres services de consultation de l'organe de révision.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de CARBURA, Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (pages 37 à 40) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Zurich, le 11 avril 2018

KPMG SA

Michael Herzog Christian Böhi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

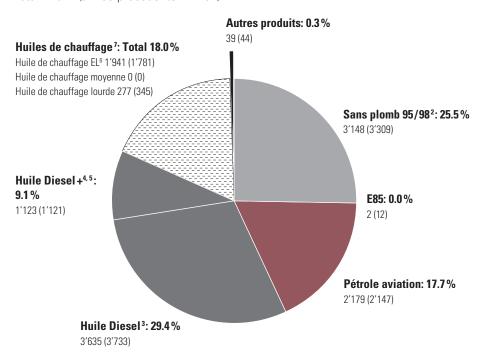
Annexe:

 Comptes annuels consolidés constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe

STATISTIQUE DES TONNAGES

Importations et production intérieure 2017 selon les produits (en 1'000 m³)1

Total 12'344 (année précédente: 12'492)



¹ Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

² dont quantités biogènes: 51

³ dont quantités biogènes: 138

 $^{^{\}rm 4}$ Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001%

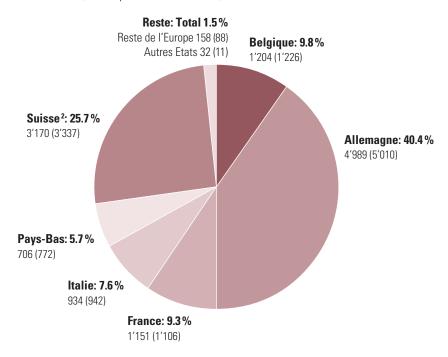
⁵ dont qualité écologique (huile de chauffage non colorée): 529

⁶ dont huile de chauffage écologique: 807

 $^{^{7}\ \}mbox{Importations}$ resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

Importations et production intérieure 2017 selon les provenances (en 1'000 m³)1

Total 12'344 (année précédente: 12'492)



¹ Suisse = production intérieure = sorties de raffinerie et d'entreprises de production Sorties de raffinerie y compris exportations de raffinerie, **sans entrées en raffinerie**

Importations et production intérieure 2017 selon les provenances et les produits (en 1'000 m³)¹

| Pays | Sans plomb 95/98 | E85 | Pétrole aviation | Huile Diesel | Huile Diesel+ ² | Huile de chauf- fage EL | Huile de chauffage moyenne et lourde ³ | Divers ⁴ | Total |
|--|------------------------|-----|---------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|---|---------------------|--------|
| Belgique | 11 | | | 647 | 309 | 232 | | 5 | 1′204 |
| Allemagne | 1′610 | | 1′611 | 1′174 | 545 | 32 | | 17 | 4′989 |
| France | 106 | | 517 | 203 | | 322 | | 3 | 1′151 |
| Italie | 373 | 2 | 5 | 127 | | 426 | | 1 | 934 |
| Pays-Bas | 31 | | 33 | 468 | 172 | | | 2 | 706 |
| Suisse (raffinerie, entreprises de production) | 875 | | 13 | 977 | 97 | 929 | 277 | 2 | 3′170 |
| Reste de l'Europe | 142 | | | 7 | | | | 9 | 158 |
| Total Europe | 3′148 | 2 | 2′179 | 3'603 | 1′123 | 1′941 | 277 | 39 | 12′312 |
| Autres Etats | | | | 32 | | | | | 32 |
| Total | 3′148 | 2 | 2′179 | 3'635 | 1′123 | 1′941 | 277 | 39 | 12′344 |

¹ Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

² Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

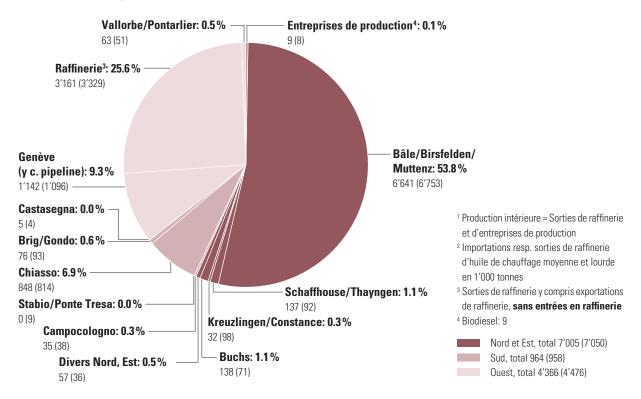
² Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001%

 $^{^{\}rm 3}$ Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

⁴ Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

Importations et production intérieure 2017 selon les points d'entrée (en 1'000 m³)1.2

Total 12'344 (année précédente: 12'492)



Importations et production intérieure 2017 selon les points d'entrée et les produits (en 1'000 m³)1

| Points d'entrée | Sans plomb 95/98 | E85 | Pétrole aviation | Huile Diesel | Huile Diesel+ ² | Huile de chauf- fage EL | Huile de chauffage moyenne et lourde ³ | Divers ⁴ | Total |
|---------------------------|------------------------|-----|---------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------|---|---------------------|--------|
| Bâle/Birsfelden/Muttenz | 1′528 | | 1'639 | 2'200 | 1′015 | 250 | | 9 | 6'641 |
| Schaffhouse/Thayngen | 75 | | 9 | 36 | | 14 | | 3 | 137 |
| Kreuzlingen/Constance | 3 | | | 17 | 11 | | | 1 | 32 |
| Buchs | 138 | | | | | | | | 138 |
| Divers | 2 | | | 49 | | | | 6 | 57 |
| Total Nord et Est | 1′746 | 0 | 1′648 | 2′302 | 1′026 | 264 | 0 | 19 | 7′005 |
| Campocologno | 3 | | 1 | 3 | | 28 | | | 35 |
| Chiasso | 326 | 2 | 4 | 144 | | 366 | | 6 | 848 |
| Brigue/Gondo | 36 | | | 2 | | 30 | | 8 | 76 |
| Castasegna | 2 | | | 1 | | 2 | | | 5 |
| Total Sud | 367 | 2 | 5 | 150 | 0 | 426 | 0 | 14 | 964 |
| Genève (y c. pipeline) | 107 | | 513 | 198 | | 322 | | 2 | 1′142 |
| Raffinerie | 875 | | 13 | 968 | 97 | 929 | 277 | 2 | 3′161 |
| Vallorbe/Pontarlier | 53 | | | 8 | | | | 2 | 63 |
| Total Ouest | 1′035 | 0 | 526 | 1′174 | 97 | 1′251 | 277 | 6 | 4′366 |
| Entreprises de production | | | | 9 | | | | | 9 |
| Total | 3′148 | 2 | 2′179 | 3'635 | 1′123 | 1′941 | 277 | 39 | 12'344 |

¹ Production intérieure = Sorties de raffinerie et d'entreprises de production; y compris exportations de raffinerie, sans entrées en raffinerie

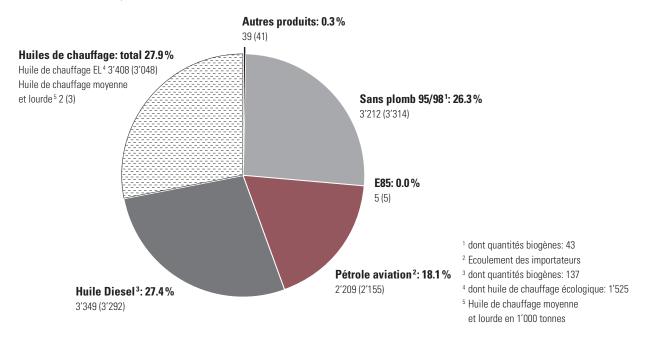
 $^{^{\}rm 2}$ Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.001 %

 $^{^{3}}$ Importations resp. sorties de raffinerie d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

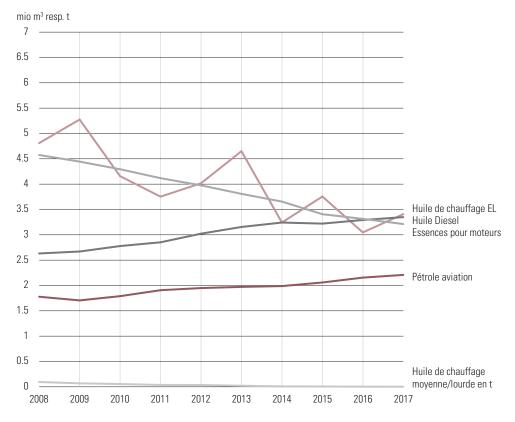
⁴ Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

Ecoulement en libre pratique fiscale 2017 (en 1'000 m³)

Total 12'224 (année précédente: 11'858)



Ecoulement en libre pratique fiscale 2008-2017



Essence: y compris quantités biogènes (43'209), sans E85 (4'920); Pétrole aviation = écoulement des importateurs; Huile Diesel y compris quantités biogènes (137'344); Huile de chauffage EL y compris huile de chauffage écologique (1'525'008)

CARBURA

Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides

Badenerstrasse 47
Case postale
8021 Zurich
Téléphone 044 217 41 11
Téléfax 044 217 41 10
E-mail info@carbura.ch
www.carbura.ch